



6109 - Les Malékites qui baissent leurs mains pendant l'accomplissement de la prière

question

Nous voyons que certains frères de rite malékite baissent leurs mains pendant l'accomplissement de la prière. Pourtant beaucoup d'ulémas ont dit qu'il n'existe aucun hadith pas même faible qui soutienne ce qu'ils font.

Pouvez-vous m'expliquer cela ? Est-ce que cela correspond réellement à l'avis de l'imam Malick ? Est-il permis de prier de cette manière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il a été rapporté que Sahl ibn Saad a dit : **l'ordre était donné aux gens de mettre leur main droite sur leur bras gauche pendant la prière** . (rapporté par al-Al-Al-Boukhari, n° 740).

D'après Ibn Abbas (P.A.a), le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit **il nous a été donné, nous l'ensemble des prophètes , l'ordre de retarder le repas précédent immédiatement le début du jeûne, de hâter la rupture du jeûne et de tenir notre main gauche dans notre main droite**. (cité par Ibn Hibban dans as-Sahih, 3/13-14).

Ces deux hadith indiquent l'erreur de celui qui baisse ses mains car l'enseignement du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) veut que la main droite soit posée sur la main gauche. C'est aussi ce que les prophètes avaient déjà enseigné avant lui. Voir Zad al-Maad, 1/202.

Ibn Abd al-Barr dit : « Rien de contraire n'a été rapporté d'après le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui). C'est l'avis de la majorité des Compagnons et de leurs successeurs. C'est aussi ce que Malick a mentionné dans al-Muwatta. Ni Ibn al-Moundhir ni un autre ne lui (à Malick) ont attribué un autre avis. Voir al-Fateh, 2/224 et Nayl al-Awtar, 2/201.



Les Malékites estiment que la version qui indique le caractère de sunna de la pose de la main droite sur la main gauche est plus évidente dans la mesure où l'on donnait aux gens au premier siècle l'ordre d'observer cette attitude. Voir al-Qawanine, 65.

L'opinion la plus fréquemment citée dans les ouvrages des auteurs de la dernière génération dit que la pose des deux mains sur la poitrine est désirable pour celui qui accomplit une prière obligatoire si en posant ses mains comme indiqué plus haut il entend imiter (l'imam) ou s'il agit ainsi sans une intention précise. S'il entend s'appuyer sur ses deux mains, le fait de les mettre sur la poitrine est alors réprouvée.

Al-Badji, une des grandes autorités du malékisme, a dit : **On pourrait interpréter la déclaration de Malick allant dans le sens de la réprobation du fait de poser les mains sur la poitrine en disant qu'elle était motivée par la crainte de voir les peu avertis croire qu'il s'agit d'un pilier de la prière et que son abandon annulerait celle-ci.**

À réfléchir profondément sur cette question, l'on sait de science sûre que tout le monde reconnaît comme sunna le fait pour le prieur de mettre ses mains sur sa poitrine. Ce qui est le contraire du fait de les baisser que l'imam Malick n'aurait approuvé – à supposer qu'il l'ait fait – que pour lutter contre une pratique non conforme à la Sunna, à savoir la volonté de s'appuyer sur ses mains ou pour éviter une mauvaise croyance, à savoir le fait pour les gens peu avertis de prendre cela pour une obligation. L'on dit que Malick fut frappé à la suite de son refus d'assumer la magistrature. Ce qui eut pour conséquence son incapacité de poser ses mains sur sa poitrine pendant la prière. Dès lors il continua à les baisser, et ceux qui le virent crurent que son comportement était conforme à la Sunna et le rapportèrent comme tel. En réalité, Malick (puisse Allah lui accorder sa miséricorde) n'a jamais dit qu'on pouvait baisser les mains. L'expression utilisée dans al-Mudawwana est une erreur commise à son détriment. En plus, elle est contraire à ce qu'il a dit explicitement dans al-Muwatta à propos de la façon de poser les mains. Un groupe de Malékites et d'autres ont affirmé cela dans près de 30 ouvrages en plus de recherches complémentaires développées dans les commentaires confinés dans les ouvrages exhaustifs.

Et puis, à supposer que Malick ait opté pour la baisse des mains sans excuse, qu'est-ce qui mérite



mieux d'être imité : les propos de Malick ou les propos et les actes du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) indiqués dans les hadith susmentionnés ?

Toute personne désireuse de connaître la vérité suivra la Sunna de Muhammad (bénédition et salut soient sur lui) et la privilégiera par rapport à tout autre propos. Allah le sait mieux.